

Réunion CDD à PSE

du mercredi 27 octobre 2004

La Direction nous a annoncé

1. Sur la requalification des CCD en CDI, demandée par l'Inspecteur du Travail

37 CDD de PSE se verront proposer dès le 1^{er} novembre la requalification de leur contrat de travail CDD en CDI.

Il s'agit de 12 CDD du Pré-presse et de 25 CDD du secteur presse, qui sont aujourd'hui présents à PSE.

Rien n'a été proposé concernant les CDD qui aujourd'hui ne sont pas sous contrat.

2. Le licenciement autoritaire des 37 CDI récemment titularisés

La Direction annonce des procédures de licenciement, déclenchées immédiatement pour ainsi licencier autoritairement les 12 CDI titularisés au Pré-presse.

Les 25 CDI titularisés au secteur presse, seront licenciés progressivement, jusqu'à la fin de la modernisation des services respectifs.

La Direction affirme que ces salariés licenciés, ne pourront en aucun cas prétendre à réaliser des remplacements par la suite.

3. Les CDD concernés pourront renoncer à la requalification

Pour ce faire, ils devront annoncer par lettre leur volonté de ne pas bénéficier de la requalification. Dans ce cas ils pourront s'inscrire dans une agence d'intérim pour continuer à effectuer des remplacements à PSE, selon les besoins.

Cependant la Direction a confirmé ce qu'elle annonçait lundi 25 octobre. A savoir : des économies importantes seront réalisées sur le fonctionnement des CDD, et ceci lié à l'application de l'accord de septembre 2004. M. Fanneau nous confirmait que ceci sera particulièrement vrai au Pré-presse, où il y aurait des besoins très limités de remplacements.

4. Il n'y aura plus de CDD à PSE, mais des intérimaires

La Direction nous annonçait que dès le mois de novembre 2004, les remplacements à PSE seraient accomplis uniquement par des intérimaires.

5. Retard des départs en FNE

Les départs FNE prévus dans les services Expédition, Rotatives nuit, Manutention et Magasin, seront retardés jusqu'à la modernisation des outils industriels. Au plus tard en 2006.

Après une suspension de séance, nous avons donné la position de la Filpac-CGT

Nous approuvons la décision de titulariser 37 CDD.

Cependant nous demandons qu'une solution soit trouvée en ce qui concerne les autres cas évoqués par l'Inspecteur du Travail.

Nous avons alerté la Direction : ne rien faire pour eux, aura pour conséquence de voir certains de ces salariés demander leur dû devant les tribunaux.

Nous sommes absolument CONTRE les licenciements.

Demander des licenciements de CDI sous la justification qu'ils ont été titularisés par l'action de l'Inspecteur du Travail, ce n'est pas recevable.

Les accords de modernisation signés par la Direction en 2002 et 2004 affirment que tout sera fait sur le volontariat et qu'il n'y aura pas des licenciements.

Nous alertons tous les salariés et syndicats : accepter 37 licenciements autoritaires nous fera rentrer dans un processus que personne ensuite ne sera capable d'arrêter. Aucun argument sérieux ne pourra s'opposer au 38^e licenciement autoritaire, si nous en avons déjà toléré 37.

Nous avons demandé à la Direction de réfléchir à :

- L'augmentation des primes de départs volontaires et des mesures diverses, pour faire partir volontairement des salariés « âgés »
- Un nouveau fonctionnement pour, avec les CDI récemment titularisés, accomplir les remplacements des absents dans les divers services.

Aucun intérimaire ne travaillera à PSE

Nous sommes contre ce statut autrement plus précaire que le statut CDD. Les accords signés stipulent clairement que tout remplacement de titulaires absents, sera accompli par des CDD. Nous avons demandé à la Direction de respecter sa signature.

Nous trouvons injuste de retarder les FNE

Alors qu'un Directeur de PSE part en FNE et qu'il est remplacé, et que plusieurs journalistes (directeurs d'AGI) partent confortablement avec un licenciement « arrangé », la Direction n'a aucune solution pour faire partir ces FNE.

La Direction n'applique pas les mêmes règles aux ouvriers qu'aux directeurs. En faisant cela elle se discrédite davantage. Nous avons demandé de chercher des solutions pour faire partir ces salariés FNE à leur date anniversaire.

**Une nouvelle réunion concernant ces questions
aura lieu le jeudi 4 novembre.**

Nous vous tiendrons informés

Veurey, le 28 octobre 2004

SECTEUR COMMUNICATION CGT